

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

6 Juillet 2016

Date de l'affichage

13 Juillet 2016

Délibération n°2016.07.01

OBJET :

**DESIGNATION DES ENTREPRISES
POUR LA REALISATION DES
TRAVAUX SUR LES BARRAGES ET
LES PASSES A POISSONS**

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 13

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le douze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mme SEGUIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à Mme SEGUIN, M BLIN donne pouvoir à M GARNIER N, Mme DUHAIL donne pouvoir à M BOITTIN L,

Était absent excusé : M GARNIER E Était absent : M de PONTBRIAND

M Lionel BOITTIN a été désigné secrétaire de séance

Vu le décret du 25 mars 2016, notamment l'article 27 qui modifie le code des marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016.02.01 en date du 4 février 2016 portant adoption du projet des travaux d'aménagement de l'ouvrage de la forge,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016.02.02 en date du 4 février 2016 portant convention avec le syndicat de bassin pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'ouvrage de la forge

Considérant la proposition suivante du syndicat de bassin :

Lot n°1	Aménagement de vannages	Entreprise SALMON	44 099.75 € HT
Lot n°2	Passé à poissons et dispositif anti-embâcles	Entreprise TLTP	61 780 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- DE RETENIR la proposition du syndicat de bassin décrite ci-dessus
- DE CONFIRMER que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à cette décisions

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

6 Juillet 2016

Date de l'affichage

13 Juillet 2016

Délibération n°2016.07.02

**OBJET :****ILOT MAIRIE ET GARDERIE****Achat d'extincteurs**

Nombre de conseillers : 15
 Nombre de présents : 10
 Nombre de votants : 13

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le douze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mme SEGUIN, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à Mme SEGUIN, M BLIN donne pouvoir à M GARNIER N, Mme DUHAIL donne pouvoir à M BOITTIN L,

Était absent excusé : M GARNIER E Était absent : M de PONTBRIAND

M Lionel BOITTIN a été désigné secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code des marchés publics

Considérant l'absence d'extincteurs à la garderie et dans l'ensemble de l'îlot mairie (bibliothèque incluse),

Considérant l'obligation de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, deux sociétés ont été sollicitées pour acquérir les 6 extincteurs manquants :

Mise en place de 6 extincteurs à la mairie, à la bibliothèque, à la garderie :

Entreprise SICLI	Total devis HT : 534.72 €	Total devis TTC : 641.66 €
Entreprise ABSI	Total devis HT : 489.60 €	Total devis TTC : 587.52 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

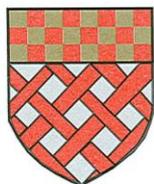
DECIDE

- DE RETENIR la société ABSI pour l'achat de 6 extincteurs d'un montant de 489.60 € HT soit 587.52 € TTC
- DE CONFIRMER que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 au compte 2188.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à cette décision.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

6 Juillet 2016

Date de l'affichage

13 Juillet 2016

Délibération n°2016.07.03



OBJET :

**ACQUISITION D'UN TERRAIN
POUR L'AMENAGEMENT D'UN
FUTUR LOTISSEMENT**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 13

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le douze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mme SEGUIN, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à Mme SEGUIN, M BLIN donne pouvoir à M GARNIER N, Mme DUHAIL donne pouvoir à M BOITTIN L,

Était absent excusé : M GARNIER E Était absent : M de PONTBRIAND

M Lionel BOITTIN a été désigné secrétaire de séance

Vu le code de l'urbanisme,
Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 26 février 2002,

Considérant que la parcelle cadastrée AZ n°191, classée en partie en zone 1NAh, 1NAi et NC selon la réglementation du POS, appartenant à l'indivision BALLUAIS est actuellement en vente,

Considérant que l'acquisition de ce terrain permettrait la réalisation d'une opération d'aménagement urbain, tel qu'un lotissement,

Considérant l'estimation des domaines en date du 8 juillet 2016 indiquant la valeur vénale suivante :

- 2.30 € le m² pour la partie en zone 1AU à vocation d'habitat (1NAh)
- 1.50 € le m² pour la partie en zone 1AUe à vocation d'activités (1NAI)
- 0.55 € le m² pour la partie en zone agricole (NC)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

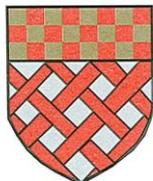
DECIDE

- D'ACQUERIR ce terrain présenté ci-dessus selon les tarifs énoncés par le service des domaines
- DE CREER un budget annexe pour financer cette opération sous réserve de la réalisation de la vente
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances ou de l'urbanisme à signer tout acte afférent à cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

6 Juillet 2016

Date de l'affichage

13 Juillet 2016

Délibération n°2016.07.04



OBJET :

**REVALORISATION DE
L'INDEMNITE DES ELUS**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le douze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mme SEGUIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à Mme SEGUIN, M BLIN donne pouvoir à M GARNIER N, Mme DUHAIL donne pouvoir à M BOITTIN L,

Était absent excusé : M GARNIER E Était absent : M de PONTBRIAND

M Lionel BOITTIN a été désigné secrétaire de séance

Vu le décret n°2016-670 en date du 25 mai 2016 relatif à la revalorisation de l'indice de la fonction publique

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.04.01 en date du 7 avril 2014 portant détermination du montant de l'indemnité du maire

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.04.02 en date du 7 avril 2014 portant détermination du montant de l'indemnité des adjoints

Considérant que la revalorisation de l'indice de la fonction publique a des répercussions sur le montant de l'indemnité des élus

Considérant que pour une population de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal pour les indemnités du maire est 43% de l'indice 1015 (équivalent à 3 824.28€) soit un montant brut de : 1 644.44 €

Considérant qu'en tant que chef-lieu de canton, cette indemnité peut être majorée de 15%, soit : 246.66€

Considérant que pour une population de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal pour les indemnités des adjoints est 16.5% de l'indice 1015 (équivalent à 3 824.28€) soit un montant brut de : 631.01 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 13

DECIDE

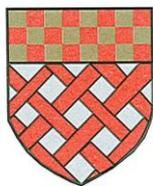
- D'ACTUALISER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, à compter du 1^{er} juillet 2016 à 1 891.10 € brut

- D'ACTUALISER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des Adjoints, à compter du 1^{er} juillet 2016 à 631.01 € brut

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



**ANNEXE à la délibération du Conseil Municipal
n°2016.07.05 en date du 12 juillet 2016 relative à
l'actualisation du montant des indemnités versées au
Maire et aux adjoints**

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL**

NOM Prénom	QUALITE	Montant de l'indemnité
DARRAS Bruno	Maire	1 891.10 € brut
LEPINE Virginie	1 ^{ère} Adjointe	631.01 € brut
GARNIER Nicolas	2 ^{ème} adjoint	631.01 € brut
BOITTIN Monique	3 ^{ème} adjointe	631.01 € brut
MONCEAU Fernand	4 ^{ème} adjoint	631.01 € brut

Le Maire

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

6 Juillet 2016

Date de l'affichage

13 Juillet 2016

Délibération n°2016.07.05



OBJET :

**INDEMNITE GARDIENNAGE
EGLISE**

**Détermination du montant pour
l'année 2016**

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 13

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le douze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mme SEGUIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à Mme SEGUIN, M BLIN donne pouvoir à M GARNIER N, Mme DUHAIL donne pouvoir à M BOITTIN L,

Était absent excusé : M GARNIER E Était absent : M de PONTBRIAND

M Lionel BOITTIN a été désigné secrétaire de séance

Vu la circulaire préfectorale n°2016 – 06 DPT -22 en date du 24 juin 2016 relative à l'indemnité pour le gardiennage des églises communales,

Considérant que le travail de gardiennage est soumis à rémunération et qu'il est habituellement revalorisé annuellement,

Considérant le montant de cette indemnité est fixé à 474.22€ pour l'année 2016 par la circulaire visée ci-dessus

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- DE FIXER l'indemnité annuelle pour le gardiennage de l'église paroissiale de Chailland attribuée à Madame Madeleine LETOURNEUX, retraitée, domiciliée à CHAILLAND, au n° 2 rue des Forges, à la somme de 474.22 € pour l'année 2016
Elle représente le montant maximum autorisé. Elle sera versée en une seule fois.
- DE CONFIRMER que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016(compte 6282).

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

6 Juillet 2016

Date de l'affichage

13 Juillet 2016

Délibération n°2016.07.06



OBJET :

COMPLEMENT DE SALAIRE

**Détermination du montant de la
prime de fin d'année pour
l'année 2016**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 13



L'an deux mille seize, le douze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mme SEGUIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à Mme SEGUIN, M BLIN donne pouvoir à M GARNIER N, Mme DUHAIL donne pouvoir à M BOITTIN L,

Était absent excusé : M GARNIER E Était absent : M de PONTBRIAND

M Lionel BOITTIN a été désigné secrétaire de séance

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 11,

Vu l'avis du comité technique en date du 20 mai 2016, le montant de la prime est maintenu au niveau de celui de 2016 soit 939.24 € net pour un agent à temps complet,

Considérant que l'indice INSEE des prix à la consommation a enregistré une évolution de 0.1749% pour la période de référence,

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis du comité technique pour fixer le montant de la prime de fin d'année 2016,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

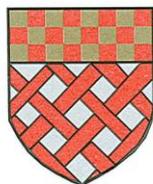
DÉCIDE :

- DE FIXER le montant de la prime dite de fin d'année à 939.24€ net à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent
- D'ACCORDER cette prime à tous les agents titulaires, stagiaires et non titulaires
- QUE ce montant soit proportionnel à la durée hebdomadaire du temps de travail pour les agents à temps non complet
- DE CONFIRMER que les crédits sont inscrits au BP 2016 aux comptes 6411, 6413, 6416, 6451 des budgets respectifs

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

6 Juillet 2016

Date de l'affichage

13 Juillet 2016

Délibération n°2016.07.07



OBJET :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'ERNEE**

**Approbation du schéma de
mutualisation**

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 13

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le douze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mme SEGUIN, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à Mme SEGUIN, M BLIN donne pouvoir à M GARNIER N, Mme DUHAIL donne pouvoir à M BOITTIN L,

Était absent excusé : M GARNIER E Était absent : M de PONTBRIAND

M Lionel BOITTIN a été désigné secrétaire de séance

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-39-1 mettant à la charge des EPCI à fiscalité propre l'élaboration et l'adoption d'un schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat

Vu la délibération n°DL-2016-068 du conseil communautaire en date du 13 juin 2016 portant sur l'approbation du projet de schéma de mutualisation

Considérant que l'objectif de ce schéma de mutualisation est d'apporter une sécurité juridique aux procédures de mutualisation et de renforcer le dialogue entre les communes et la communauté de communes,

Considérant la baisse des dotations et des appuis techniques de l'Etat, les collectivités doivent revoir leur mode de fonctionnement et de gestion de leurs ressources,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'APPROUVER le schéma de mutualisation de la Communauté de communes de l'Ernée.
- DE S'ENGAGER dans toutes les actions proposées

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS